



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS DE PROMULGATION
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
N°192-2025 ET 193-2025

Avis public est donné par Louise Breton, directrice générale et greffière-trésorière

Que le conseil municipal de Saint-Sylvestre, lors de la séance du 8 septembre 2025 a adopté les règlements numéros 192-2025 et 193-2025 intitulés :

N° 192-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°05-97

Modifier les dispositions des projets intégrés

Permettre les projets intégrés dans la zone 28-CH

Permettre l'usage de résidence secondaire dans la zone 8-AF

N° 193-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97

Visant à permettre l'usage de résidence principale dans la zone 08-af

Regrouper les conditions d'autorisations de résidence dans la zone 08-af

Les règlements N°192-2025 et 193-2025 ont été adoptés le 8 septembre 2025. Les certificats de conformité ont été émis par la MRC de Lotbinière le 10 septembre 2025 et ils sont entrés en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, le 16 septembre 2025

Louise Breton

Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, le 16 septembre 2025
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur des règlements N°192-2025 et N°193-2025 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal, à Alimentation St-Sylvestre, sur le site internet de la municipalité et dans le journal *Entre les branches* du mois d'octobre 2025.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre
